

Dans les dynamiques urbaines qui, par définition, apparaissent complexes et polymorphes, des aspects parmi les plus intéressants et actifs restent cachés, invisibles, voire inconnus. Chacun à leur manière, les textes réunis ici révèlent ce qui est caché à certains endroits, pour certains groupes ou individus et ce qui, pour d'autres, est visible aux mêmes endroits ou ailleurs.

L'urbain connaît aujourd'hui de nombreuses mutations que cet ouvrage propose de comprendre à travers trois thèmes originaux: identités urbaines, dynamiques de quartiers, culture sonore. Pour les étudier, plusieurs disciplines ont été convoquées: sociologie, science politique, géographie, anthropologie et architecture. Dans un réel souci d'interdisciplinarité, les auteurs se sont penchés sur les changements en cours en valorisant les outils qu'offre la thématique des faces cachées. A l'issue de cet ouvrage, on saisit ainsi mieux la nature des évolutions urbaines et on découvre la richesse de nouvelles catégories d'analyse.

Marc Abélès, Pascal Amphoux, Michel Bassand, Anne Dentan, Véronique De Rudder, Blaise Galland, Peter Güller, Antoine Haumont, Thérèse Huissoud, Dominique Joye, Jean-Philippe Leresche, Jacques Lévy, Yannis Papadopoulos, Jean-Bernard Racine, Jean Rémy, Guy Saez, Martin Schuler, Jean-Paul Thibaud.

ISBN 3-906751-73-2

Michel Bassand
Jean-Philippe Leresche

LES FACES CACHEES DE L'URBAIN



Sous la direction de

Michel Bassand et Jean-Philippe Leresche

Bate 20

LES FACES CACHEES DE L'URBAIN

Peter Lang

CONFLITS ET INTÉGRATION DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Véronique DE RUDDER

1. De la peur sociale au problème urbain : où les mettre ?

Selon une tradition qui date maintenant d'un bon siècle, c'est de la peur sociale que surgissent aujourd'hui en France les questions sur la ville et ses quartiers. Nous sommes dans l'une de ces phases historiques récurrentes où la politique urbaine est utilisée pour résoudre des problèmes qui la dépassent largement, et qui inscrivent la question du logement des démunis dans le projet d'une remise en ordre et d'une « bonne conception » de la ville.

La peur sociale qui nourrit cette conversion du problème politico-social en problème urbain n'est en effet pas tellement nouvelle, même si les termes dans lesquels elle s'énonce, eux, changent quelque peu ou s'agrègent de nouveaux sens. Les « pauvres », ouvriers, immigrés de la campagne ou de l'étranger, employés précaires et chômeurs... ont été dans l'histoire, et de façon réitérée, considérés comme « hors la société », « autres », « différents », « inintégrables » etc. Il y a en fait peu de différences dans la façon dont on parle aujourd'hui des « exclus », et celle dont ont été désignées les « classes dangereuses »¹ du XIXe siècle. Et les stéréotypes appliqués aujourd'hui à ce qu'il est convenu d'appeler « les immigrés » peuvent, à juste titre, être considérés comme la pointe extrême d'un discours qui, initialement, et depuis de façon résurgente, a désigné les ouvriers, et particulièrement les plus précarisés d'entre eux. Ainsi, le label de « ghetto » succède maintenant à l'étiquette de « zone », selon des procédés descriptifs quasiment inchangés dans lesquels s'exprime la stigmatisation conjointe des groupes sociaux et de leurs espaces de ségrégation.

Ce retour de la peur sociale est évidemment lié à la conjoncture de crise durable. Dans la période d'expansion, la classe ouvrière a pu forcer son intégration - nous reviendrons sur ce terme - via les conflits du travail et les revendications d'élargissement des droits sociaux et politiques, du fait, notamment,

¹ Selon le titre de l'ouvrage si souvent cité de Louis CHEVALIER (1958).

qu'elle se situait au cœur même de l'appareil productif et de la richesse collective. Elle l'a fait à partir du travail, comme norme et comme valeur, et de son « utilité » économique, qu'il lui a fallu faire reconnaître socialement, politiquement et symboliquement. C'est d'ailleurs sur la justification par le travail qu'a reposé la politique de logement social d'après-guerre, comme d'ailleurs l'ensemble de la politique sociale

Dans la période actuelle de désindustrialisation, de restructuration économique, de chômage, tandis que se défait l'ancienne classe ouvrière et que se forment des groupes sociaux évincés de l'emploi, ou risquant de le devenir, aucune valeur n'est venue remplacer le travail comme source légitime - sociale et politique - de la revendication d'intégration.

A bien des égards, on a ainsi le sentiment d'un retour en arrière, à l'époque où l'on ne savait comment penser ni faire avec les « classes dangereuses », anormiques et imprévisibles. La question est sociale, et politique, avant d'être urbaine, même si elle se traduit, dans la ville, par une certaine « territorialisation » de problèmes sociaux, agrégation de groupes en difficulté, cumul de « handicaps » et procès de stigmatisation. La conversion de la question sociale en question urbaine est une tentative de circonscrire ces problèmes en les « localisant » (BELBAHRI, 1984). L'histoire témoigne pourtant qu'en opérant de cette façon, on n'a souvent fait que déplacer, au sens propre comme au sens figuré, les problèmes qu'on se donnait ainsi l'illusion de traiter localement.

Mais surtout, cette politique recèle une contradiction majeure : en même temps qu'ils provoquent répulsion et inquiétude, les secteurs d'habitat populaire permettent aux autres couches sociales d'éviter un contact auquel elles répugnent. D'où une alternative jamais résolue, pour le logement des « classes souffrantes », comme on disait au XIX^e siècle, entre une politique dite « de la mixité » ou du « mélange », et une politique de regroupement (des cités ouvrières au HLM, en passant par les HBM, les PSR etc.). Sans nul doute, d'un point de vue politique, c'est le « mélange » qui est généralement considéré comme préférable. Grâce à la proximité spatiale, les pauvres seraient censés apprendre, par l'exemple et la contagion, à vivre selon les normes des couches sociales dominantes, en tout cas intégrées (employés, contremaîtres, petits bourgeois...). Mais les classes dominantes, y compris celles qui défendent la politique de mixité, tout comme les couches sociales intermédiaires, refusent la promiscuité avec les classes dangereuses, et parviennent d'autant mieux à s'y soustraire que les marchés fonciers et immobiliers provoquent une segmentation ségrégative des espaces résidentiels.

Le stockage organisé des démunis reste une solution, en particulier sur le plan économique (minimisation des coûts fonciers...), quand bien même elle n'a jamais été jugée sans danger, puisqu'elle reproduit une concentration plus ou moins « spontanée » productrice de désordres sanitaires, sociaux et publics (surpeuplement, maladies, épidémies, immoralité), et qu'elle risque de favoriser

l'organisation collective, soit délictueuse, soit révolutionnaire². Ces risques sont d'autant plus grands, c'est du moins ce que l'on croit, que la conjoncture n'est pas au plein emploi. Le stockage des pauvres a donc toujours été assorti d'un encadrement social, aujourd'hui nommé « accompagnement », par les institutions de normalisation (équipements sanitaires, éducatifs, policiers, services sociaux divers...) dont la tâche est de réduire l'extériorité des populations concernées par le redressement de leurs conduites et la constitution de dépendances institutionnelles, le tout ensemble étant censé former du « lien social ».

2. Exclusion versus intégration ou conflit d'intégration ?

Les couches populaires sont toujours soupçonnées de se soustraire, délibérément ou de fait, à l'assujettissement à ce « lien social » qu'elles sont en même temps sommées de contracter. Or, ce qu'elles réclament, quant à elles, c'est que l'on reconnaisse leur appartenance et leur participation sociales, et en particulier l'*interdépendance* de leur condition avec celles des autres groupes et classes.

De part et d'autre, on « exige » donc ce que l'on peut nommer ici, au moins provisoirement, l'intégration. Mais les deux conceptions de l'intégration, et des moyens d'y parvenir, ne se répondent pas les uns aux autres; ils sont asymétriques. Les couches sociales dominantes tentent d'imposer une intégration faite de soumission, de réforme des conduites, de conformité à leurs modèles et d'intériorisation de leurs valeurs. Tandis que les couches dominées revendiquent une reconnaissance en légitimité, un élargissement des champs de leur intervention, une égalisation de leurs chances et de leurs droits. C'est parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre imposé que ces dernières revendications s'expriment si souvent en termes non négociables - tels, par exemple, la « dignité », « être écouté » et avoir « droit à la parole » - et selon des formes qui excèdent les codes d'expression et le formalisme démocratiques. Les révoltes « spontanées », souvent nommées « grèves sauvages », ont généralement pour point de départ des vexations ou des discriminations; et les émeutes sporadiques de ces dernières années dans les banlieues françaises éclatent sous l'effet des « bavures » policières, de meurtres sécuritaires, du harcèlement du contrôle (police, vigiles...). Ces émeutes sont le fruit d'une déflagration entre, d'un côté, l'imposition d'une intégration dévalorisée - n'accordant qu'une moindre valeur à certains groupes³ - au sein d'un ordre social représenté par les institutions et les équipements normalisateurs⁴ et,

² Ainsi s'exprimait déjà Napoléon 1^{er} : « L'idée de construire des cités ouvrières est évidemment une idée révolutionnaire; on l'a mise sans doute en avant pour avoir sous la main une population pauvre et compacte à lancer, le signal donné, sur les nobles et les riches », cité par GUERRAND R.H. (1967).

³ Moindre valeur qui paraît crûment évidente dans le traitement policier et les décisions de justice. Cf. LAHALLE A. (1981).

⁴ Les cibles des violences vont, logiquement, du centre social ou socio-éducatif au commissariat, de l'école au supermarché puisque, séparément et surtout tous ensemble, ils attestent, que ce soit par leur visée normalisatrice ou répressive, de l'inégalité.

de l'autre, la recherche d'une intégration égalitaire, au nom de valeurs partagées, inculquées par l'appareil scolaire et les médias, et proclamées par la République.

Ce conflit d'intégration est en partie masqué par la notion d'*exclusion* dont on use et abuse désormais. Il est vrai qu'il est souvent vécu sur le mode d'exclusions (ou d'évictions) répétitives : du marché du travail, de l'école, de la participation civique, de l'urbanité, de la richesse, voire de la société elle-même... Ce « vécu » est indéniable, notamment chez les jeunes; il témoigne de ces multiples frustrations et du sentiment d'être tenu en marge, voire à l'extérieur de la société légitime et de ses ressources. Mais la notion d'exclusion est plus descriptive qu'analytique. L'impression qu'il existe désormais des « in » et des « out » fait sans aucun doute partie de la *réalité sociale*. Elle ne l'épuise pas, et ne permet pas de rendre compte du rapport social conflictuel qui en est au fondement. Un tel rapport n'est pas réductible à un « état » et ne peut être interprété à travers les seules représentations collectives, même si celles-ci sont relativement partagées, ce qui est aujourd'hui le cas de l'exclusion, puisque la notion fait tout autant l'objet de discours politiques, médiatiques, revendicatifs que savants.

Cependant, les politiques publiques, tant urbaines que sociales, témoignent qu'il n'y a pas purement et simplement abandon des pauvres issus de la classe ouvrière en décomposition, ni de leur lieux d'habitat⁵. Ces mesures elles-mêmes, et leur incapacité à promouvoir une participation réelle des populations concernées, à les revaloriser, à restaurer une égalité des chances et à impulser la démocratie locale, et, au-delà, sociale et nationale, contribuent à formaliser l'enjeu et l'espace du conflit d'intégration.

Ainsi, la tendance à la « dualisation » sociale ne conduit pas à une mise « hors la société » des groupes relégués⁶, mais à un processus qu'on peut caractériser comme exclusion *dans* l'inclusion, dans des rapports de domination-subordination (BLUMER, 1965). Or ce processus - qui, partant d'une analyse des rapports sociaux, renvoie aussi à celle des classements sociaux - est, selon des modalités variables, répétitif dans l'histoire. Il n'a pas seulement concerné ces « classes dangereuses », pas encore « laborieuses », au cours de la formation de la classe ouvrière; il a concerné, et concerne encore des groupes minoritaires et minorisés (Juifs, Gitans, ouvriers, migrants déracinés, pauvres, handicapés, mais aussi les femmes, etc.). L'histoire de ce processus d'« exclusion/inclusion » ne commence pas avec la fin du mouvement ouvrier. Elle précède ce dernier, elle l'accompagne, et lui survit. C'est donc plutôt comme le jeu complexe et

⁵ On devrait être d'autant plus vigilant à l'égard de la notion d'exclusion qu'il existe des groupes réellement exclus. C'est, en France, le cas des travailleurs étrangers sans autorisation de séjour (les « clandestins »); c'est, aux États-Unis, celui d'une bonne part des populations noires ou Latinos « ghettoïsés »; et c'est, bien sûr, dans les pays du Tiers-Monde, celui de populations qui survivent sans véritable rapport avec la société globale, soit avec ses institutions, ses systèmes de redistribution et de régulation, de représentation etc. Tel n'est évidemment pas le cas de ces jeunes, ni de la population vivant dans les logements sociaux dévalorisés (et dévalorisants).

⁶ Selon les expressions, et la thèse, de DUBET F. et LAPEYRONNIE D. (1992).

renouvelé de la formation de lignes de partage produites par l'inégalité et productives d'inégalités, de discriminations, de ségrégations, de marginalisations et de privation d'autonomie, à l'intérieur d'une société - et en tout cas d'un état national - qu'on peut les comprendre. Et ces rapports sociaux ne sont pas seulement « sociaux », au sens étroit du terme; ils sont, dans des articulations toujours singulières, de classe, mais aussi d'ethnie (jusqu'à l'ethnicisation des rapports de classe), de sexe et d'âge, et ils ont fréquemment une traduction directement politique⁷.

Le conflit d'intégration n'est donc pas historiquement lié à l'immigration, et en tout cas pas spécifiquement à l'immigration étrangère (puisqu'on ne peut oublier que la classe ouvrière urbaine a été continuellement formée de migrants « nationaux » ou non). Il appartient en fait aux rapports sociaux de la société industrielle, et « postindustrielle », si l'on veut. Concernant la classe ouvrière, la période d'expansion, et de relative intégration a pu masquer le fait que pour ses franges inférieures, l'emploi précaire, l'éjection scolaire, le logement insalubre, le stigmatisme - et la peur sociale que suscitent ceux qui les subissent - ont été continus. Il y a quelque aveuglement historique dans la focalisation contemporaine sur le problème « nouveau » qu'introduirait la présence de populations étrangères ou d'origine étrangère.

3. « Brassage ethnique » et « brassage social »

L'un des thèmes récurrents du « problème urbain » tel qu'il est aujourd'hui exposé dans les discours politiques et médiatiques concerne la coexistence et le voisinage pluriethniques dans l'habitat populaire. Ceci n'est pas un hasard. On y voit à l'oeuvre le dénigrement des espaces résidentiels dévolus aux pauvres (redevus « classes dangereuses »), réactivé par l'image symbolique de « l'immigré », terme dont la définition est plutôt évanescente⁸, mais qui désigne désormais un personnage de la dramaturgie sociale, dont les contours objectifs et la réalité sont moins importants que le rôle qu'il est censé tenir. Une série d'approximations en chaîne, et de condensations, le constituent en « figure sociale » : celle, in fine, de la part de la population à laquelle est attribuée une origine « non européenne », singulièrement post-coloniale, et plus précisément encore maghrébine.

⁷ Ajoutons qu'un des effets, que l'on dit désormais « pervers », de l'usage devenu inflationniste de la notion d'exclusion, pourrait bien être de « fixer » des populations dites « exclues » à leur « état », par effet de label, voire de stigmatisme, et d'enrayer des dynamiques sociales. Ne voit-on pas aujourd'hui des parents d'élèves d'écoles bénéficiaires d'une procédure de « Zone d'éducation prioritaire » (Z.E.P.), destinée à enrayer l'échec scolaire, chercher à changer leurs enfants d'établissement ?

⁸ Le terme n'est pas équivalent à « étranger » : bon nombre des personnes actuellement désignées sous le vocable « immigré », sont de nationalité française (de naissance, par filiation ou par acquisition), préalablement (originaires des DOM/TOM) ou non à leur migration. Mais par surcroît, certains, tels les enfants d'immigrés, n'ont jamais migré.

Ce thème associe deux propos, pourtant contradictoires. D'un côté, la cohabitation entre « Français »⁹ et « immigrés », est présentée comme source de conflits (incompatibilité entre modes de vie, clivage ethnique, montée du racisme...); de l'autre, les concentrations de groupes allogènes, sont dénoncées et qualifiées péjorativement de « ghettos » (CORDEIRO, 1990; DE RUDDER, 1991). La « mixité », le « mélange » ethniques, signalés comme problématiques, sont dans le même temps présentés comme la panacée pour empêcher la formation de ces derniers.

Or, de fait, le « brassage ethnique » existe bel et bien dans les grandes villes françaises comme dans leurs périphéries. Pour l'essentiel, la localisation résidentielle des populations étrangères et d'origine étrangère, désormais stabilisées en France, a suivi deux logiques. La première est celle des mouvements ségrégatifs qui ont affecté les couches sociales auxquelles ils appartiennent massivement, soit l'expulsion des centres des villes et le relogement en périphérie de plus en plus lointaine. La seconde est celle de la constitution de « niches » résidentielles, et souvent occupationnelles, dans des quartiers plus centraux en déclin, en crise, en attente de mutation fonctionnelle, à forte offre d'emplois de services ou flexibles.

À l'échelle des agglomérations, la ségrégation sociale préside à la ségrégation ethnique et l'emporte avec elle, et il n'existe pas de ghetto, à proprement parler, si l'on veut bien admettre que le ghetto suppose toujours une certaine homogénéité culturelle, nationale, religieuse, « raciale », etc. Les « quartiers immigrés » sont massivement des quartiers ouvriers, même si l'on peut observer des regroupements ponctuels. La coexistence, dans le logement populaire, et singulièrement prolétaire, est la règle plutôt que l'exception.

Ainsi, le discours sur le « brassage ethnique » est en fait un discours-écran. Il n'a aucune autre justification que d'évoquer une « répartition équitable des immigrés » dans l'ensemble des communes et des quartiers. Les « immigrés », assimilés à une charge ou à une gêne (l'idée de « répartition équitable » procède directement de celle de « seuil de tolérance aux étrangers »), devraient être, dans cette perspective, autoritairement diffusés, afin que soient partagés le coût et la souffrance que suscitent leur présence et la promiscuité avec eux. On imagine ce qu'une telle proposition entraînerait si d'aventure on essayait de l'appliquer : un absurde taux uniforme de 6 % d'étrangers (et quel taux d'« immigrés » ?) dans chacune des quelques 36 000 communes françaises; « solution » qui fournirait ensuite, si nécessaire, le cadre à d'autres répartitions équitables, celles de tous ceux qui présentent des « inconvénients » : « familles lourdes », « cas sociaux », chômeurs, malades et invalides, personnes âgées... et, si des temps pas si anciens revenaient, Juifs, Noirs etc. L'idée d'une projection, en chaque unité administrative du territoire national, de la structure de la population telle qu'elle est catégorisée et comptabilisée par les institutions, est tout simplement une utopie

⁹ On ajoute maintenant « de souche » pour bien préciser qu'on n'inclut pas les Français « par acquisition », soit ceux qui n'en sont pas « vraiment ».

totalitaire. On ne peut que s'étonner qu'elle puisse être prônée par certains au nom de la solidarité nationale.

Le problème dit « de cohabitation » est en fait celui de la relative concentration de populations défavorisées, parmi lesquelles une part variable, et parfois relativement importante d'« immigrés ». Le logement social fonctionne lui-même en partie comme un marché, et s'est stratifié. Dans certains quartiers, et certaines cités, le chômage, l'emploi précaire ou occasionnel et le sous-emploi, les « problèmes sociaux », sévissent durement (familles monoparentales ou nombreuses à faibles ressources, voire entièrement dépendantes de l'aide sociale, chômage, échec scolaire, développement d'une petite délinquance...). Ceci provoque, éventuellement, des difficultés relationnelles, nous y reviendrons. Mais la question cruciale est celle du logement des démunis, puisque, en cette période de difficultés économiques et d'emploi, la mobilité résidentielle est ralentie, voire stoppée. Cela renouvelle les débats - et la peur sociale - à propos des effets du stockage organisé des pauvres.

Ce n'est pas par hasard si une loi récente, nommée « Loi d'Orientation pour la ville », a été présentée sous l'étiquette de « Loi Anti-Ghetto », alors qu'il n'y est question que de mixité sociale. L'idée centrale est de mettre en place des dispositifs qui forcent les communes à diversifier l'offre de logements, afin d'assurer un « brassage social ». L'argumentaire n'est plus tellement moralisateur, même si l'idée d'une normalisation des comportements par la proximité résidentielle demeure en filigrane. Il est plutôt de type sociologique, basé sur l'idée que « les phénomènes de ségrégation » sont nuisibles à « la cohésion sociale », laquelle dépend, « dans chaque agglomération », de « la coexistence des diverses catégories sociales » (LOI D'ORIENTATION POUR LA VILLE, 1991 et 1992). Comme on le voit, on retrouve dans l'exposé des motifs de cette loi la question du « lien social », tel qu'il est répétitivement conçu par les couches dominantes à l'endroit des dominés.

En tentant d'accroître la variété des types de logement, on cherche à modifier la structure sociale des habitants à l'échelle des communes et des quartiers. On affiche la volonté de faire cohabiter des couches sociales aisées avec des « pauvres » (en tout cas des couches moyennes, car qui rêve d'y contraindre les « riches » ?). Le contenu est le même que celui qui conduit à rechercher une « recomposition sociale » dans les ensembles de logements sociaux paupérisés. C'est ainsi qu'aujourd'hui, ces derniers sont pratiquement fermés aux familles démunies, d'une part, et « immigrées », d'autre part, puisqu'on y laisse des logements vacants plutôt que de les leur attribuer, par crainte d'accroître les difficultés. Dans tous ces cas, on évoque plus ou moins un âge d'or des grands ensembles, celui de leurs débuts, où les cadres, les employés et les ouvriers cohabitaient, mixité qui n'a guère résisté à la résolution de la crise du logement et à la politique d'encouragement à l'accès à la propriété; et même un âge d'or de l'urbanité, au XIXe siècle, celui de la mixité sociale au sein du quartier, et même de l'immeuble.

Or le « brassage social » est un mythe. L'image du Paris du XIX^e siècle, où la répartition des logements se faisait sur un mode vertical, chaque étage correspondant à un degré de richesse et à un statut social, a beau être présentée comme emblématique de l'intégration urbaine, elle rapporte une situation singulière, celle d'un moment et d'un lieu, qui n'a jamais été la règle; et elle ne dit rien des relations qu'entretenaient entre eux les habitants des divers étages, si ce n'est celles de l'emploi domestique, qui était, comme l'on sait, un semi-esclavage (relations que l'on retrouve d'ailleurs parfois entre immigrés et Français dans les « beaux quartiers », où la domestique philippine remplace l'ancienne « bonne à tout faire » bretonne).

Ce qui n'est pas un mythe, en revanche, ce sont les quartiers prolétaires, les quasi-bidonvilles urbains, qui naissaient à la même époque, et dans lesquels Haussmann a mis de l'ordre en envoyant les ouvriers et les pauvres en périphérie, constituer les « faubourgs », puis la « zone ».

La tendance lourde de l'histoire urbaine depuis plus d'un siècle est en effet celle-ci : moins la micro-ségrégation, à l'échelle du quartier ou même de la commune, que la division sociale des espaces résidentiels, à l'échelle des agglomérations; tendance à laquelle a participé la politique de logement social menée après la dernière guerre.

Le retour de l'idée de « brassage social » (et ethnique) procède de la conversion de la peur sociale causée par le stockage résidentiel des démunis en problème de politique urbaine, parce que celle-ci reçoit aisément un habillage démocratique. On ne professe pas la répartition autoritaire des pauvres et des immigrés, pratiquement impossible dans un marché du logement essentiellement libéral, surtout dans les situations tendues que connaissent certaines grandes agglomérations; on cherche à attirer des couches moyennes dans le voisinage avec eux.

Or une partie de ces classes moyennes est aujourd'hui à son tour chassée des centres des villes par le renchérissement des prix fonciers et immobiliers. Le discours sur la mixité sociale prépare, de fait, la reconquête de certains quartiers, et même de grands ensembles, parmi ceux qui sont les moins mal équipés et desservis, par cette fraction des couches intermédiaires, qui, par surcroît, bénéficiera de la politique de « revalorisation » aujourd'hui conduite « contre l'exclusion »... La volonté de « brassage social », auquel ces couches sociales n'aspirent nullement, pourrait bien avoir pour effet « pervers » la dualisation croissante des marchés du logement et un renforcement de la division sociale des espaces résidentiels.

4. La cohabitation pluriethnique : pluralité sociale, pluralité des situations

Si, comme on l'a vu, la mixité ethnique est plutôt la règle que l'exception dans les centres et les périphéries urbaines, la cohabitation qui en résulte forme, à

l'échelle des quartiers, une réalité diversifiée et contrastée, qui ne concerne donc pas seulement les banlieues dites « à problème ».

Au niveau micro-social, cette coexistence tend à se produire soit au sein de quartiers socialement assez homogènes, dans lesquels la situation des « Français » et des « immigrés » est semblable ou extrêmement proche; soit au sein de quartiers plus hétérogènes, dans lesquels la position et le statut sociaux des uns et des autres se distinguent plus ou moins fortement. Mais dans nombre de quartiers, malgré la ségrégation résidentielle, ni les autochtones ni les immigrés n'ont une structure sociale homogène. Cette dimension proprement « sociale » de la cohabitation pluriethnique est trop rarement considérée, comme si les appartenances ou les imputations « ethniques » envahissaient toute la sociabilité, ne laissant place à aucune autre appartenance sociale. Or les relations sociales de coexistence s'organisent autour de l'emploi, des échanges commerciaux, du voisinage, du côtoiement etc. suscitant des convergences et des divergences d'intérêts, des solidarités, des complémentarités ou des oppositions, non seulement entre « autochtones » et « immigrés », mais aussi entre « autochtones » et entre « immigrés ». Une double dynamique relationnelle, intra et inter-ethnique est à l'oeuvre, dans une sociabilité locale qui, sans remettre en cause les rapports interethniques structurels, macro-sociaux, relativise leur poids, et les effets des identifications et des stéréotypes.

La coexistence pluriethnique, en France, loin de former un système relationnel dichotomique « autochtones/immigrés », se construit par des relations « entre des groupes multiples, fluctuants, difficiles à définir avec précision, traversés de nombreux clivages » (MANTOVANI et SAINT RAYMOND, 1984). Elle ne forme pas non plus un système bipolaire, oscillant entre les deux modèles extrêmes de la guerre et de la paix, mais présente, au contraire, des situations diverses, rarement réductibles à l'opposition univoque entre conflit et intégration. La plupart des situations locales révèlent ainsi des conflits intégrés dans les relations, ne provoquant pas de clivage ethnique. Mais il en est, au contraire, dans lesquelles l'univers relationnel est envahi par l'ethnicisation, nous y reviendrons¹⁰.

Ces situations dépendent des modalités économiques, spatiales et sociales de l'insertion des immigrés, de leurs propres comportements, et des représentations qui s'attachent à leur présence. Leurs activités, leurs mouvements de préservation culturelle ou communautaire, d'intégration fonctionnelle ou d'assimilation, leurs projets d'installation ou de retour, leurs stratégies économiques, sociales, résidentielles, culturelles, communautaires, etc. modulent leurs propres engagements relationnels intra et interethniques, en fonction des possibilités qui leur sont offertes. Le rôle, la place et le traitement que leur réservent les majori-

¹⁰ J'appelle « ethnicisation » le processus par lequel l'imputation ou la revendication d'appartenance ethnique (nationale, culturelle, religieuse ou « raciale », les unes et les autres s'avérant socialement et historiquement permutable) deviennent - par exclusion ou par préférence - des référents déterminants (englobants et dominants, voire exclusifs) de l'action, et dans l'interaction, par opposition aux situations où ces imputations et appartenances ne constituent qu'un des référents parmi d'autres du rôle et du statut, quelle qu'en soit l'importance.

taires délimitent leur marge d'action. Or, selon leurs propres intérêts, statuts et trajectoires, ceux-ci considèrent différemment les immigrés, dont ils ressentent la présence - et les formes qu'elle adopte - comme un danger, une utilité fonctionnelle ou encore une ressource sociale ou culturelle. Au sein d'une même aire urbaine, les autochtones hostiles, indifférents ou satisfaits coexistent bien souvent. De l'équilibre et des rapports de forces entre eux, dépend le « climat » de l'insertion des immigrés, les limites de leur autonomie, la fixation ou le déplacement des frontières et positions sociales assignées.

Les rôles sociaux, fonctionnels, urbains, culturels des immigrés varient donc en fonction de la structure de la population et de l'évolution locale. Le type d'« utilité » (ALLAL et al., 1977) qu'ils représentent localement participe ainsi à la définition des enjeux de la coexistence et de sa perception. Il faut ici souligner la distinction nécessaire entre deux éléments :

Le premier concerne l'intérêt immédiat qu'apporte la cohabitation avec des « immigrés », intérêt qui peut être de natures très diverses, de la fonctionnalité (concierge, domestique étrangère, horaires de l'épicerie arabe...) à l'échange relationnel (entraide de voisinage), en passant par des considérations esthétiques ou affectives (commerces ou marchés « exotiques », « richesse du mélange », « convivialité »...).

Le second concerne l'évaluation de l'apport ou du risque qu'implique, pour le statut résidentiel et l'image sociale, la co-présence avec des immigrés. Le quartier, son évolution, sa valorisation ou sa dévalorisation économique, mais aussi symbolique - que sanctionnent à la fois les prix du marché immobilier et la « réputation » - les pratiques qui y sont jugées légitimes et celles qui y sont censurées, constituent en effet des enjeux plus ou moins immédiats. Ils sont objets de consensus, de concurrence, de négociations ou de conflits ouverts ou larvés où se jouent, pour les minoritaires, des formes d'intégration locale et de domination sociale.

Pour les acteurs de la cohabitation, ces deux aspects peuvent coïncider ou, au contraire, s'opposer. Les pratiques concrètes de la coexistence, seules, n'épuisent pas ce qui s'y déroule, non plus que les représentations qui en sont données à travers les discours. L'analyse des relations interethniques se contente trop souvent du recueil de discours, et ignore les situations de contacts, leurs circonstances, le type de liens sociaux qu'elles entraînent.

Or il existe de nombreuses situations de contacts que les discours ignorent ou minorisent, et qui n'en ont pas moins des effets sociaux réels, en partie, d'ailleurs, parce qu'ils ne mettent pas nécessairement l'« ethnique » au premier plan ou au centre. Ceux-ci, en retour, peuvent modifier à court ou long terme statuts, perceptions réciproques et stratégies. Ce ne sont pas seulement l'interconnaissance avec le voisinage, l'échange de services et la solidarité qui font la sociabilité interethnique. Les relations assez impersonnelles, très formalisées ou contractuelles, comme les échanges commerciaux, les rapports d'employeurs à employés, ou de propriétaires à locataires - qui ont le mérite d'intégrer une

dimension conflictuelle et d'offrir des voies de médiation - y ont un rôle et un poids trop souvent ignorés ou minorés.

Il n'est guère possible, au vu de l'état de la recherche en ce domaine, de proposer une typologie des situations de cohabitation. Nous pouvons seulement, en donnant quelques exemples tirés d'observations faites dans la région parisienne ces dernières années, et que nous avons déjà exposées (DE RUDDER en collab. avec GUILLON, 1987; DE RUDDER, 1990; GUILLON et TABOADA-LEONETTI, 1987; TABOADA-LEONETTI en collab. avec GUILLON, 1988), essayer de montrer comment s'articulent, dans la cohabitation pluriethnique, rapports sociaux de classe et interethniques, relations sociales locales et faits urbains.

- Dans un « beau quartier » (« La Muette », 16ème arrondissement de Paris), où de nombreux immigrés (1/5ème de la population) exercent des activités de service pour la bourgeoisie nationale largement sur-représentée, la complémentarité de classe et les relations d'employeurs à employés - qui constituent, localement, à l'échelle micro-sociale, une projection des rapports interethniques macro-sociaux, à l'échelle de la division internationale du travail - occultent la dimension interethnique des échanges. La présence immigrée est ignorée ou sous-estimée, et n'est pas ressentie très différemment de celle des provinciaux qui, au début du siècle, remplissaient les mêmes fonctions. Les immigrés n'en développent pas moins une vie sociale et communautaire indépendante, entretenant les liens symboliques et matériels avec le pays d'origine. Cette sociabilité intra-ethnique reste plus ou moins inaperçue par les autochtones, dans la mesure où son expression n'excède pas les codes d'usage de l'espace public qu'ils imposent de façon hégémonique, et pratiquement indiscutée. Ce sont ici les rapports de classes, entretenus à l'échelle domestique, qui formalisent les relations interethniques, évacuant toute éventualité de conflit explicitement ethnique.
- Dans un autre quartier, du type « village urbain » (« Aligre », dans le 12ème arrondissement), populaire et dominé par les activités artisanales et commerciales, où les autochtones et les immigrés (qui représentent 1/4 des habitants) appartiennent sensiblement aux mêmes catégories socio-professionnelles, les conflits concurrentiels sont limités par la cumativité de leurs activités, qui assure au quartier sa relative prospérité. L'échange économique, qui suscite un entrecroisement ethnique constant, modélise les relations sociales, marquées, d'une part, par la reconnaissance - dans l'acceptation et dans le rejet - de la présence des minoritaires, et de l'autre, par l'interaction collective et individuelle, d'ailleurs souvent personnalisée. Conflit et intégration sont ici co-présents dans des relations quotidiennes intenses qui tout à la fois entravent l'apparition du clivage ethnique et suscitent son évitement.
- Dans un troisième quartier (le « Quartier chinois », dans le 13ème arrondissement), rénové au cours des années 70-80, l'implantation de réfugiés du sud-est asiatique, majoritairement chinois, a donné lieu à la naissance

d'une zone commerciale asiatique, tandis que les Français qui y habitent appartiennent aux couches moyennes (employés et cadres moyens). La structuration communautaire asiatique, relativement forte, induit une sociabilité différente, et séparée, de celle des nationaux. Les vies sociales sont donc en grande partie parallèles, et l'attitude des autochtones est marquée par l'ambivalence : les immigrés sont considérés comme une ressource qui donne au quartier un dynamisme économique et un certain attrait exotique, mais leur endo-organisation est perçue comme une menace d'autonomisation minoritaire, remettant en cause l'hégémonie de la moyenne bourgeoisie sur la vie locale.

- Le cas d'un secteur dégradé, « aire de première implantation » (« l'Ilot Chalon », dans le 12^{ème}) où se sont succédées sans heurt majeur avec les autochtones, plusieurs vagues d'immigration depuis le début du siècle, a permis de saisir la précipitation d'une zone de cohabitation, fortement territorialisée par les immigrés, dans l'enclavement ethnique et le conflit. Le déclin des activités économiques anciennes et surtout l'imminence de la rénovation urbaine l'ont transformée, en quelques mois, en « abcès de fixation » pour des activités déviantes (trafic de drogue, recel d'objets volés, squattage d'immeubles...). Le conflit ethnique a surgi alors, par identification de la délinquance avec les habitants légaux ou illégaux africains, tandis que - la presse aidant - l'exclusion urbaine, sociale et ethnique du quartier s'est renforcée, entérinée par la peur. Une série d'opérations policières entraînant arrestations et expulsions, ont précédé la transformation totale du quartier en secteur commercial et résidentiel. La territorialisation communautaire qui remplissait des fonctions typiquement urbaines (localisation de pratiques minoritaires ou marginales, exotisme...) et qui permettait la conservation d'une réserve foncière, a facilité, via la manipulation des catégories et représentations ethniques, la récupération de l'espace et la déportation des habitants.
- Dans un quartier périurbain de logement social, fortement stigmatisé (« Les Quatre-mille, à La Courneuve, dans les Hauts-de-Seine, ensemble de logements sociaux considéré comme exemplaire du "mal vivre" des banlieues et du ghetto »), les immigrés forment le tiers des habitants. La juxtaposition résidentielle de populations françaises et étrangères sensiblement de même catégorie sociale n'entraîne pas de relations fonctionnelles. La coexistence est bien moins conflictuelle qu'il n'est généralement dit, mais toute la sociabilité est sous l'emprise du stigmate, jugée déficiente et anémique. Par reprise ou par opposition, c'est par rapport à la « réputation » du quartier que l'on s'y détermine. Une bonne part de la population autochtone, mais aussi une fraction de la population immigrée, se soustrait au contact et se replie sur la cellule familiale. Ce retrait et la vacuité sociale qui en résulte, très visible dans les espaces publics, ont un effet cumulatif. L'occupation de ces espaces par des jeunes, notamment, est jugée à la fois illégitime et inquiétante par cette population qui, du coup, se démarque encore plus de son voisinage. Les

tentatives de revalorisation symbolique passent, alors, par la mise à distance physique et discursive des habitants immigrés.

Si on ne peut guère tirer de ces quelques exemples une théorie générale des relations interethniques en situation de coexistence spatiale, on y voit quelques éléments d'hypothèse quant aux rapports entre conflit et intégration locales. La plupart des situations sont en effet à la fois conflictuelles et intégratives, selon des modalités variables qui dépendent autant de la morphologie sociale des populations en présence que des circonstances et des objets de leurs relations. De ce point de vue, il semble que les relations fonctionnelles, quelles qu'elles soient (emploi, rapports marchands...), porteuses d'interaction concrète et en quelque sorte « obligée », peuvent permettre d'éviter le clivage ethnique, quand le seul voisinage - qui n'est guère porteur de rôles sociaux ou économiques, et généralement privé de médiations formelles - semble très sensible aux conjonctures et situations de crise, notamment pour ce qui concerne la manipulation des catégories ethniques. C'est en tout cas une hypothèse que d'autres études pourraient s'attacher à confirmer ou infirmer.

5. A propos du conflit ethnique en quartier populaire

L'une des difficultés méthodologiques de l'étude des conflits sociaux réside dans la pré-construction de l'objet. Il n'est pas difficile, lorsqu'on cherche empiriquement le conflit, de le trouver. Tout dépend de sa définition, et à quoi on l'oppose. Ouvert ou latent, violent ou larvé, le conflit peut être entendu de telle manière qu'il ne soit que la manière de dire les oppositions et les rapports de force, plus ou moins structurels et stables, plus ou moins fluctuants, qui font l'ordinaire de la vie sociale. Inversement, le conflit peut être envisagé comme le « moment » où ces oppositions et rapports de forces « éclatent » en litiges ou en luttes visant à les modifier.

Les formes sociabilisées d'expression de la conflictualité ordinaire, dans l'univers résidentiel, sont elles-mêmes très variables. Dans certaines situations de contrôle hégémonique de l'usage de l'espace et des modalités publiques d'expression on peut observer des rapports de forces figés, mais qui restent silencieux, larvés au creux des rapports de domination/soumission (voir ci-dessus le cas du 16^{ème} arrondissement de Paris). Inversement, dans des relations entrecroisées et intenses, relativement égalitaires, l'altercation peut être expressément omniprésente, et souvent vive, et se présenter comme l'expression d'un conflit structurel, ou au contraire comme une violence isolée. La sociabilité populaire est ainsi depuis longtemps traversée de ces explosions ponctuelles (voir le cas du quartier d'Aligre ci-dessus également).

Ainsi, l'existence ou l'absence de conflits exprimés « sur le terrain », ne suffit pas à qualifier les relations sociales et interethniques locales. Et c'est probablement moins dans la notion de conflit que dans le rapport pratique et discursif à la présence d'« Alter » (acceptation, rejet, déni...) qu'on saisit le mieux les types d'équilibres relationnels instaurés. L'observation des jeux de frontières

entre « Nous » et « les Autres », sur le double axe de l'inclusion/exclusion et de la domination/subordination semble ainsi riche d'enseignements sur la conflictualité interne à la sociabilité locale.

Ce que l'on nomme fréquemment « conflit ethnique », dans les quartiers populaires ou prolétaires, renvoie à ce que nous avons appelé « ethnicisation » des relations de coexistence. Pour qu'une dispute de voisinage ait quelque chose à voir avec un conflit ethnique, il ne suffit pas que les protagonistes soient ou se croient d'origines et de cultures différentes, il faut que la référence ethnique (auto-définition et hétéro-définition) occupe une place centrale ou principale dans l'échange. Dans bien des cas, malgré l'imbrication des niveaux sociaux et individuels, voire micro-collectifs, l'observation et les techniques classiques d'entretien permettent de statuer sur ce point.

Pour notre part, il nous semble ainsi que l'on peut distinguer deux « niveaux » d'ethnicisation des relations de cohabitation, tels qu'ils paraissent à l'oeuvre dans les pratiques et les discours.

Le premier renvoie plutôt aux réalités macro-sociales, et procède de la politisation de la présence d'« Alter ». A ce « niveau », c'est la légitimité de la présence même des « immigrés », ou de tels ou tels d'entre eux, qui est en cause, en tant qu'ils bénéficieraient ou s'arrogeraient des biens ou des droits qui devraient revenir en propre à d'autres, en particulier aux « Nationaux ». Le privilège de nationalité, et de « souche » nationale (par lequel il se forme comme raciste) est revendiqué. A cette revendication d'exclusivité correspondent notamment deux modalités d'expression bien connues. Le sentiment de perte d'hégémonie (sentiment d'envahissement : « on n'est plus chez nous... »), d'une part; un sentiment de déréliction (sentiment d'être « abandonné », mal représenté, pas écouté...), d'autre part.

Le second se situe à un niveau plus proprement sociologique et relève d'un enjeu statutaire. Ce n'est pas tant la légitimité de la présence et des « privilèges » dont jouirait « Alter » qui est en cause, que le danger encouru à cohabiter avec lui, soit parce qu'il y a risque de dépréciation personnelle (perte directe de statut), soit parce qu'il y a risque de voir son propre environnement résidentiel se dévaloriser matériellement ou symboliquement (perte différée ou indirecte de statut).

On peut donc distinguer un double enjeu statutaire, dont l'un s'énonce explicitement comme refus d'égalité et revendication d'un privilège ethnico-national; et l'autre, souvent implicite quant à son contenu ethnicisant, s'exprime comme stratégie sociale de mise à distance.

Cet enjeu statutaire a pris une importance croissante au cours des dernières années. Le décomposant de l'ancienne classe ouvrière et de ses modes de vie, le déclin du mouvement ouvrier, ont sans aucun doute « brouillé » les représentations sociales basées sur les appartenances et les revendications de classes. Dans une situation où ces repères ont perdu une part de leur efficacité, le rapport au

pouvoir, à l'État¹¹, d'une part, et aux autres divers éléments discontinus et hétérogènes du statut social (profession, revenus, réputation...), d'autre part, ont pris de l'importance. Dans une conjoncture de profonds bouleversements de l'appareil productif, et des qualifications, mais aussi de dualisation de la société, la « peur sociale » et sa conversion progressive en « question urbaine » ont permis au statut résidentiel de devenir l'un des signes tangibles de ce statut social. La notion d'exclusion, elle-même, renvoie à cette réalité, qu'exprime quotidiennement, autour du conflit et de l'intégration, la sociabilité interethnique.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAL J., BUFFARD J.P., MARIE M., REGAZZOLA T. (1977), *Situations migratoires*, Paris, Galilée.
- BELBAHRI A. (1984), « Les Minguettes ou la surlocalisation du social », *Espaces et Sociétés*, No 45, juillet-décembre.
- BENAYOUN C., MANTOVANI J., SAINT-RAYMOND O. (1987), *Situations interethniques; Rapports de voisinage dans quatre quartiers toulousains*, Toulouse, Cahiers du Centre de Recherches Sociologiques, No 7.
- BLUMER H. (1965), « The Future of The Colour Line » in MC KINNEY J.C. et THOMPSON E. (eds), *The South in Continuity and Change*, Dunham NC.
- CHAMBOREDON J.C., LEMAIRE M. (1970) « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », *Revue Française de Sociologie*, No 1.
- CHEVALIER L. (1958), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon.
- CORDEIRO A. (1990), « Répartition équitable ou discrimination ? » in LIAUZU C. (éd.), *Si les immigrés m'étaient comptés*, Paris, Syros-Alternatives.
- DE RUDDER V. (1987), « La peur et le ghetto », *Politique Aujourd'hui*, No 2, novembre.
- DE RUDDER V. en collab. avec GUILLON M. (1987), *Autochtones et immigrés en quartier populaire. Du marché d'Aligre à l'Îlot Chalon*, Paris, l'Harmattan.

¹¹ Il faut prendre ici la notion de rapport au pouvoir dans une double dimension : rapport à l'État, d'une part, et rapport au pouvoir propre d'agir sur sa condition et son avenir, d'autre part. Le sentiment de déprivation de pouvoir (« déficit » démocratique » d'un côté, et perte de capacité d'action personnelle, de l'autre) semble constituer une base pour l'ethnicisation des relations sociales en milieu populaire. Dans les situations conflictuelles, en tout cas, l'appel à l'État et aux pouvoirs publics est omniprésent.

- DE RUDDER V. (1990), « La cohabitation pluriethnique et ses enjeux », *Migrants-Formation*, No 80, mars.
- DE RUDDER V. (1991), « Seuil de tolérance et cohabitation pluriethnique » in TAGUIEFF P.A. (éd.), *Face au racisme*, Paris, La Découverte, (Tome 2).
- DUBET F., LAPEYRONNIE D. (1992), *Les Quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- GUERRAND R.H. (1967), *Les origines du logement social en France*, Paris, Les Editions Ouvrières.
- GUILLON M., TABOADA-LEONETTI I. (1987), *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris*, Paris, l'Harmattan.
- LAHALLE A. (1981), *La Justice et la déviance des jeunes immigrés*, Paris, EHESS.
- LOI D'ORIENTATION POUR LA VILLE (1991), Journal Officiel de la République Française, 19 juillet, (Titre 1er : Principes généraux).
- LOI D'ORIENTATION POUR LA VILLE - SEMINAIRE CHERCHEURS-DECIDEURS. (1992), Paris, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, Plan Construction et Architecture (Socio-économie de l'habitat).
- MANTOVANI J., SAINT-RAYMOND O. (1984), « Espace et coexistence interethnique », *Espaces et Sociétés*, No 45, juillet-décembre.
- TABOADA-LEONETTI I. en collab. avec GUILLON M. (1988), *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVIème*, Paris, l'Harmattan.

CHAPITRE 7

L'ANTHROPOLOGUE
ET LES FACES CACHÉES DE L'URBAIN

Marc ABELES

Les questions de l'aménagement et de la gestion urbaine sont au cœur des préoccupations de notre société. Nous interroger sur les « faces cachées » de l'urbain, c'est avoir conscience que ces questions ne peuvent susciter une réponse immédiate et adéquate. Il est clair que beaucoup a été tenté en la matière et depuis un quart de siècle. Les travaux pionniers de sociologues qui, tels Henri Lefebvre ou Paul-Henri Chombart de Lauwe, ont été à la source des enquêtes et analyses subséquentes sur la question urbaine, ont suscité un très vaste mouvement. C'est peu de dire que l'urbain est devenu un des principaux chantiers des sciences sociales, comme en témoignent les grands programmes de recherche lancés sur ces thèmes en Europe et aux Etats-Unis. Mais loin de s'être épuisées, les études urbaines semblent sans cesse élargir leur objet, et des disciplines en apparence plus rétives à cette thématique ont à leur tour emboîté le pas.

Le cas de l'anthropologie sociale est à cet égard révélateur. Il y a une vingtaine d'années, l'idée d'appliquer les méthodes ethnographiques au terrain urbain ou péri-urbain paraissait encore presque incongrue. Je me souviens d'avoir réalisé en 1977 pour la revue *Dialectiques* un entretien avec G. Althabe, qui prônait presque seul ce type d'approche. Cette intervention d'Althabe marqua à l'époque un tournant, de même qu'un numéro spécial édité par la revue *L'Homme* (1982) quelques années plus tard, avec notamment des articles de J. Gutwirth, de C. Pétonnet¹ et de l'anthropologue suédois U. Hannerz (1980) qui venait de publier *Exploring the City*. Depuis lors, l'anthropologie urbaine s'est notablement développée. L'étude des quartiers, les analyses consacrées aux minorités, les travaux portant sur les banlieues ont donné matière à de riches monographies. Certains chercheurs s'intéressent de près à des aspects complexes des relations au sein des grandes cités : par exemple, les rapports qui caractérisent les zones de communication, tel le métro.

¹ Cf. les travaux pionniers en France de C. PETONNET (1968; 1979) et de J. GUTWIRTH (1980).